



ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE
CANTON
DE
GUERVILLE

CM N° 2012-02**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE**

Date de Convocation
12 Mars 2012

Date d’Affichage
28 Mars 2012

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

L’AN DEUX MILLE DOUZE, le JEUDI VINGT DEUX MARS
à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance
publique à la Mairie
sous la présidence de Monsieur Michel BOULLAND – Maire
Etaient présents : Mmes et Mrs BARRIER, BOULOT, BURST, COMPAROT, DIAS,
DUIGOU, LIZERAY, MOREAU, PAYET, PLACET E., PLACET J., VERNIER
Formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : Mmes COCHIN, RIBAUT, Mr LE BRIS
Absent : Mme JUMELLE, Mr MENARD
Pouvoirs : Mme COCHIN à Mme DIAS
Mme RIBAUT à Mme PLACET E.
Mr LE BRIS à Mr MOREAU
A été désignée secrétaire de séance : Mme PLACET Evelvne

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

- 1) Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Février 2012,
- 2) Compte Administratif Commune –Exercice 2011 ,
- 3) Compte de Gestion du Receveur Municipal—Exercice 2011,
- 4) Affectation des Résultats de l’Exercice 2011 au Budget Primitif Commune—Exercice 2012,
- 5) Fixation des taux d’imposition 2012—Taxes Foncières (Bâti et Non Bâti, Habitation),
- 6) Budget Primitif Commune—Exercice 2012,
- 7) Subventions aux budgets annexes et aux associations,
- 8) Montant de la participation demandée aux personnes extérieures pour le Repas des Aînés 2012,
- 9) Animation Repas des Aînés 2012,
- 10) Convention mise à disposition d’un agent de la mairie au Centre Communal d’Action Sociale de Guerville,
- 11) Attribution bons d’achat de fin d’année au personnel,
- 12) Sortie de fin d’année de l’Ecole Maternelle,
- 13) Vacances « cours de tennis » pour l’école primaire,
- 14) Vacances « cours de tennis » pour l’ALSH « Les Juliennes »,
- 15) Questions Diverses,
- 16) Informations.

Monsieur le Maire demande que soit ajoutés deux points supplémentaires à la séance portant sur

- la convention avec l’association Tremplin Plus dans le cadre de remplacement de personnels,
- le projet de station d’épuration pour les communes de Boinville-En-Mantois/Goussonville/Jumeauville.

L’ensemble du Conseil Municipal accepte ces points supplémentaires.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 16 FEVRIER 2012 à l’unanimité des membres présents et représentés.

n° 2012-03-001 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le
Compte Administratif de l’exercice 2011, arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 603.320,28 € | 2.395.360,54 € |
| Dépenses | 1.050.163,60 € | 2.018.860,19 € |
| Résultat gestion 2011 | - 446.843,32 € | + 376.500,35 € |

| | | |
|------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Reprise résultats antérieurs | + 193.124,04 € | + 909.307,40 € |
| Résultat global | - 253.719,28 € | + 1.285.807,75 € |

N° 2012-03-002 VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011

CONSIDERANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, **APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE** le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur de la Trésorerie Mantes Collectivités Locales pour l'exercice 2011 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

N° 2012-03-003 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 AU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

| POUR MEMOIRE | | |
|---|---------|----------------|
| DEFICIT ANTERIEUR REPORTE (report à nouveau débiteur) | .. | |
| EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (report à nouveau créditeur) | | 909.307,40 € |
| VIREMENT à la section d'investissement | | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE: EXCEDENT | | 376.500,35 € |
| | DEFICIT | |
| A) EXCEDENT AU 31/12/2011 | | 1.285.807,75 € |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | | |
| Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | | |
| SOLDE DISPONIBLE | | |
| Affecté comme suit: | | |
| Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | | 402.008,28 € |
| Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) | | 883.799,47 € |
| ligne 002 | | |
| Si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour | | |

N° 2012-03-004 - FIXATION DU TAUX DES TAXES- ANNEE 2012

- APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

| | TAUX année N-1 | TAUX année en cours |
|-------------------------|-----------------------|----------------------------|
| TAXE HABITATION | 8,67 | 8,67 |
| FONCIER BATI | 8,51 | 8,51 |
| FONCIER NON BATI | 40,19 | 40,19 |

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2012 de la commune, article 7311 section fonctionnement

N° 2012-03-005 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 votes abstentionnistes : Mme Ribaut, Mr Barrier) ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté comme suit

| Mouvements prévisionnels | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| INVESTISSEMENT | 1.721.808,17 € | 1.721.808,17 € |
| FONCTIONNEMENT | 3.157.016,47 € | 3.157.016,47 € |

N° 2012-03-006 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE l'attribution et les montants de subventions aux budgets annexes et aux associations ainsi qu'il suit :

| Associations ou Etablissements publics | Attribution 2012 (en €) |
|---|--------------------------------|
| Centre communal d'action sociale | 26.000 € |
| Caisse des Ecoles | 17.000 € |
| TOTAL BUDGETS ANNEXES | 43.000 € |
| Comité des oeuvres sociales du personnel | 3.500 € |
| Entente Sennevilloise | 1.600 € |
| Entente Sennevilloise pour Fête communale | 18.000 € |
| Amitiés Guervilloises | 3.700 € |
| Association Sportive Guerville Arnouville | 6.900 € |
| Maison Pour Tous | 5.000 € |
| Tennis Club | 1.200 € |
| Gym's Club de Guerville | 2.000 € |
| Boules Guervilloises | 500 € |
| Guerville Marche Promenade | 500 € |
| Cœurs et âmes vaillantes | 250 € |
| Afrique | 1.000 € |
| Karaté Club Le Dojo | 500 € |
| A.S. Golf | 200 € |
| English Please | 100 € |
| FNACA de Mantes La Jolie | 300 € |
| Comité du cancer (ligue Nationale) | 150 € |
| I.M.P L'Envol APEI | 250 € |
| Restaurants du Cœur | 500 € |
| Communauté EMMAUS | 200 € |
| TOTAL ASSOCIATIONS | 47.350 € |

N° 2012-03-007 – MONTANT DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX PERSONNES EXTERIEURES POUR LE REPAS DES AINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de fixer le montant de la participation demandée aux personnes extérieures telles que désignées ci-dessus à la somme de 38,50 euros TTC / personne.

N° 2012-03-008 – ANIMATION POUR LE REPAS DES AINES

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET** un avis favorable à la proposition de Monsieur Claude PELEGRIS, accordéoniste, pour l'animation musicale du repas des aînés du Samedi 5 Mai 2012 pour un montant de 350,00 euros hors charges sociales et salariales, le montant des charges (GUSO) s'élevant à 156,10 euros est à payer en sus,

N° 2012-03-009 – CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA MAIRIE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUERVILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la Convention de mise à disposition de Madame LECHIEN Régine au Centre Communal d'Action Sociale, telle que définie.

N° 2012-03-010 : ATTRIBUTION CHEQUE CADEAU AU PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE 2012

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le bon d'achat de **35 €** accordé à chaque agent communal (apprentis inclus) à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012.

N° 2012-03-011 – SORTIE ECOLE MATERNELLE – 12 JUIN 2012 – DOMAINE DE HOUVRE

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de prendre en charge sur le budget communal les dépenses afférentes à cette sortie telles que détaillées.

N° 2012-03-012 – CREATION DU POSTE D'INTERVENANT VACATAIRE – COURS DE TENNIS ECOLE DU CENTRE

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de créer le poste d'intervenant vacataire horaire pour dispenser des cours de tennis aux élèves scolarisés en la commune, **FIXE** le montant de la vacation horaire à 25,00 € bruts, soit 22,22 € nets.

N° 2012-03-013 – CREATION DU POSTE D'INTERVENANT VACATAIRE COURS DE TENNIS - ALSH - ETE 2012

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de créer le poste d'intervenant vacataire horaire pour dispenser des cours de tennis aux enfants âgés de 4 à 11 ans par groupe de 15

environ , soit 3 groupes, à raison d'une heure par jour sur 4 jours pour la période du 27 au 30 Août 2012, FIXE le montant de la vacation horaire à 25,00 € bruts, soit 22,22 € nets.

N° 2012-03-014 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TREMPLIN PLUS

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de passer convention de mise à disposition de personnels avec l'Association Tremplin Plus sise 37 rue du Belvédère – 78410 AUBERGENVILLE, ce pour une période de deux années à compter du 20 mars 2012,

N° 2012-03-015 – PROJET D'IMPLANTATION DE LA STATION D'EPURATION DES COMMUNES DE BOINVILLE-EN-MANTOIS/GOUSSONVILLE/JUMEAUVILLE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents d'un projet de courrier destiné à Monsieur le Préfet des Yvelines lui faisant part du désaccord de l'ensemble du Conseil Municipal dans le cadre de sa représentation électorale des administrés Guervillois, ce au titre du projet d'implantation d'une station d'épuration des Communes de Boinville-En-Mantois/Goussonville/Jumeauville .

Il invite les membres présents à se prononcer quant à ce projet d'implantation.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de se prononcer contre le projet d'implantation de la station d'épuration permettant le raccordement des communes de Boinville-En-Mantois/Goussonville et Jumeauville, station envisagée dans le bois de Mézerolles, près du territoire du hameau de Senneville. **CHARGE** Monsieur le Maire de faire connaître cette décision auprès de l'ensemble des autorités afférentes et **AUTORISE** à engager l'ensemble des démarches rendues ainsi nécessaires, **VALIDE** le projet de courrier destiné à Monsieur le Préfet des Yvelines et dont copie sera adressée aux administrations partenaires en ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Diagnostique Performance Energétique

Monsieur le Maire informe que le cabinet Qualiconsult interviendra la 1^{ère} semaine d'avril pour les logements concernés.

Logements sociaux 37 rue P.Curie

Monsieur le Maire porte à connaissance l'état actuel du dossier. L'avant projet présenté fait apparaître un nombre de 16 logements. Il a été demandé aux architectes de modifier cet avant projet en prévoyant l'agrandissement de l'accès par la porte cochère donnant sur la rue ainsi qu'un nombre de 2 places de parking par logement (au lieu des 2 pré envisagées). Monsieur le Maire rappelle que chacun a été invité à réfléchir sur un nom à donner à cette résidence de logements sociaux, pour sa part il propose « L'Echappée Belle ».

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier établi par le Conseil Général des Yvelines informant du versement des subventions suivantes : ASGA 946 euros, Golf 619 euros Tennis 527 euros.

QUESTIONS ORALES

Monsieur DUIGOU fait un bref exposé des travaux en cours actuellement : ALSH – aménagement du rez de jardin : aucun retard dans le planning d'exécution, la pose du carrelage au sol devrait intervenir semaine prochaine ; Enfouissement des réseaux rue Lombardie : aucun retard dans le planning d'exécution ; Accès au stade du Moulin à Vent : les services techniques ont effectué des travaux afin d'éviter toute intrusion de véhicules dans l'enceinte de l'équipement.

Madame Jocelyne PLACET demande l'état actuel du dossier de Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le Maire lui répond que ce dossier suit son cours, il était en attente du retour de la convention AUDAS et va à présent pouvoir faire l'objet de la consultation liée au marché portant choix d'un bureau d'études.

Monsieur VERNIER signale des dépôts sauvages au dessus du lotissement des Groux sous la Chapelle dans une parcelle sise sur le territoire de la Commune de Boinville-En-Mantois et demande que soit adressé un courrier au Maire de cette commune afin qu'il fasse procéder au nettoyage nécessaire.

Madame Evelyne PLACET informe : le site internet est en ligne : www.guerville.fr et doit faire l'objet d'une mise à jour des données ; la maquette du bulletin municipal est parvenue en mairie, via mail et format papier, et doit faire l'objet d'une relecture avant bon à tirer. Pour ce faire, la dite maquette sera transmise par voie électronique aux Elus membres de la Commission Communication ; des personnes ont signalé les désagréments engendrés par la présence d'enfants jouant au ballon sur le parking de la rue de la Libération ; une invitation du magasin Tomahawk pour une inauguration de la bâche des Bracos Band le 27 mars prochain a été transmise à chacun soit par voie électronique soit par courrier ; demande s'il ne serait pas possible d'envisager un nettoyage de la chapelle Saint Germain (murs à cimenter de nouveau sur le dessus) car de cet édifice les personnes peuvent avoir une très belle vue, de plus le site est classé patrimoine historique.

Monsieur LIZERAY demande quelle décision va être prise suite au courrier établi par l'association des chasseurs et propriétaires de Guerville, courrier distribué en début de cette séance et portant sur la fréquentation des motos et quads en nombre de plus en plus important et avec pour certains un irrespect des lieux.

Il est décidé que soit étudiée attentivement la réglementation afin d'éventuellement interdire l'accès notamment autour de la chapelle Saint Germain et à la côte blanche.

**Aucune question orale n'étant soulevée,
La séance est levée à 23h00.**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre la parole si elles le souhaitent.